

SAFT de Nersac

Mesure de métaux dans l'air ambient - 2024

A titre indicatif, les concentrations mesurées en arsenic, cadmium, plomb et nickel sont inférieures aux seuils réglementaires, donnés en moyenne annuelle, sur les trois sites étudiés : « Ampère », « Place du Peu » et « Les Groies ».

Sur le site « Ampère », le plus proche de l'usine SAFT, une légère augmentation des concentrations est visible lorsque l'exposition sous les vents de celle-ci augmente. Elles restent néanmoins faibles. Pour les deux autres sites, aucune corrélation n'apparaît entre les niveaux mesurés et l'exposition à la SAFT.

Les valeurs mesurées sont du même ordre de grandeur que ce qui a pu être mesuré sur les stations de fond du réseau d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, pour l'arsenic, le cadmium et le nickel. Pour le plomb, elles sont légèrement plus élevées mais les concentrations sont faibles.

Les études précédentes montrent que les concentrations en arsenic et en plomb mesurées dans l'air ambiant sont très faibles. En effet, d'après la SAFT, le plomb ainsi que l'arsenic ne sont pas utilisés dans leurs process et sont considérés comme des polluants électrochimiques qui nuisent à la performance ou à la durée de vie des accumulateurs Ni/Cd.

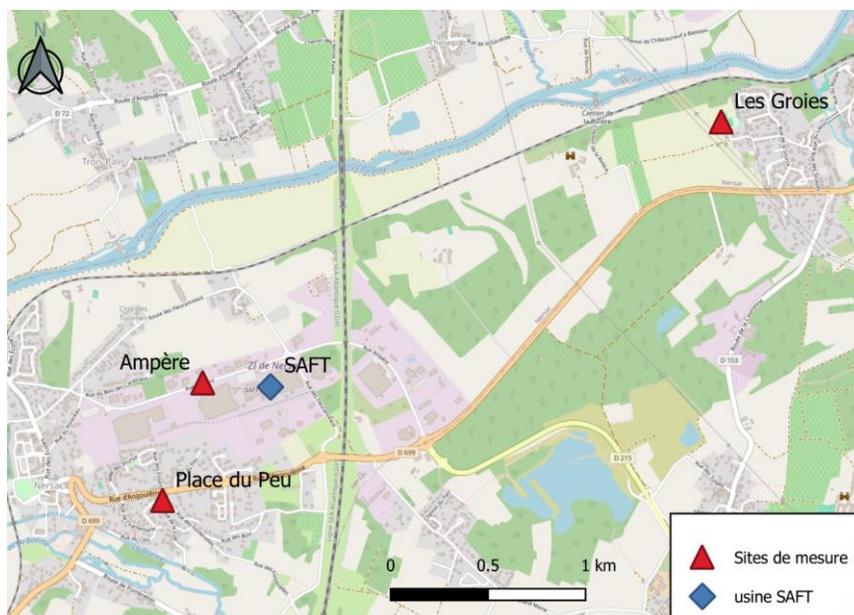
Depuis 2009, les concentrations en nickel et cadmium sont en baisse et les niveaux relevés sont faibles depuis les dernières années.

Cette étude s'inscrit dans la continuité des études menées par Atmo Nouvelle-Aquitaine depuis 2000 dans l'environnement de la SAFT de Nersac, en Charente (16). Elle vise à suivre l'impact de la SAFT de Nersac sur les concentrations en métaux dans l'air ambiant.

Paramètres généraux

Le dispositif de surveillance comporte, comme les années précédentes, trois sites de mesure.

Suite au changement de propriétaire du site « Bois Bedeuil » en 2024, le site « les Groies » a été sélectionné pour le remplacer. De même que l'ancien site « Bois Bedeuil » et étant le plus éloigné de la SAFT, « Les Groies » est considéré comme le site « témoin », non exposé aux activités de la SAFT.



Principaux résultats à retenir

- Les campagnes de mesure sur chaque site ayant une durée d'un mois, elles sont comparées aux seuils réglementaires définis à l'échelle annuelle à titre indicatif. Les concentrations moyennes en arsenic, nickel, cadmium et plomb mesurées en 2024 sont inférieures aux seuils réglementaires (*valeur cible* pour Ni, Cd et As, *objectif de qualité* et *valeur limite* pour Pb).
- Pour les 4 métaux lourds suivis, aucune corrélation n'est observée entre les concentrations mesurées et les directions des vents, sur les sites « Place du Peu » et « Les Groies ».
- Sur le site « Ampère », le plus proche de la SAFT, une légère augmentation des concentrations en métaux est visible lorsque l'exposition à la SAFT augmente. Néanmoins, les concentrations sont faibles.
- Il n'est pas possible de différencier l'influence des émissions de la SAFT des concentrations de fond de la zone. Globalement, depuis 2009, les concentrations en cadmium et nickel sur les sites « Ampère » et « Place du Peu » sont en baisse et tendent vers les niveaux relevés sur le site témoin (« Bois Bedeuil » puis « Les Groies » depuis 2024), également à la baisse.
- Les concentrations mesurées en plomb sur les sites autour de la SAFT de Nersac sont très légèrement plus élevées par rapport aux stations de fond d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, mais restent faibles.
- Les concentrations en arsenic, cadmium et nickel sont du même ordre de grandeur que les niveaux de fond.

Moyens & méthodologie

Les métaux lourds en phase particulaire dans l'air ambiant sont prélevés sur des filtres en quartz via un préleveur dynamique bas volume (de type Leckel) suivant un débit d'échantillonnage régulé de 2,3 m³/h et une coupure de prélèvement PM₁₀. Quatre prélèvements d'une durée de 7 jours sont réalisés successivement sur les 3 sites de mesure.



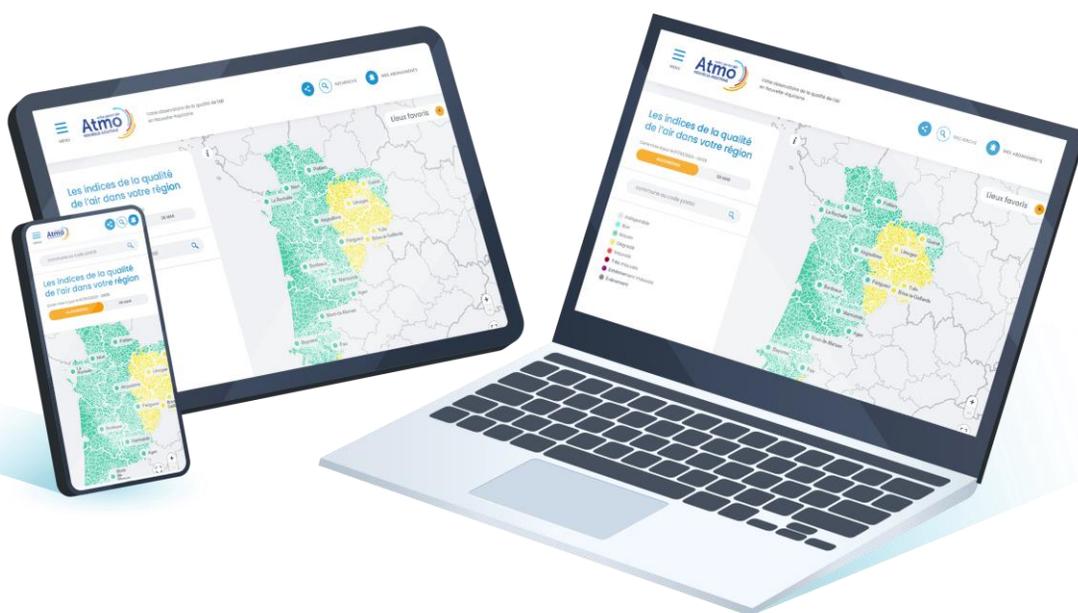
Lexique

As : arsenic
Cd : cadmium
Ni : nickel
Pb : plomb
PM₁₀ : particules grossières



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.atmo-nouvelleaquitaine.org



CONTACT ÉTUDES

Emilie PALKA, ingénieure d'études »
Référence étude : IND_EXT_23_232
Version finale du : 20/06/2025

CONDITIONS D'UTILISATION

- » *les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce document, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce document devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.*
- » *en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution*
- » *toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du document.*

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aurait pas donné d'accord préalable. Dans cette synthèse, les incertitudes de mesures ne sont pas prises en compte lors de comparaison à un seuil réglementaire

